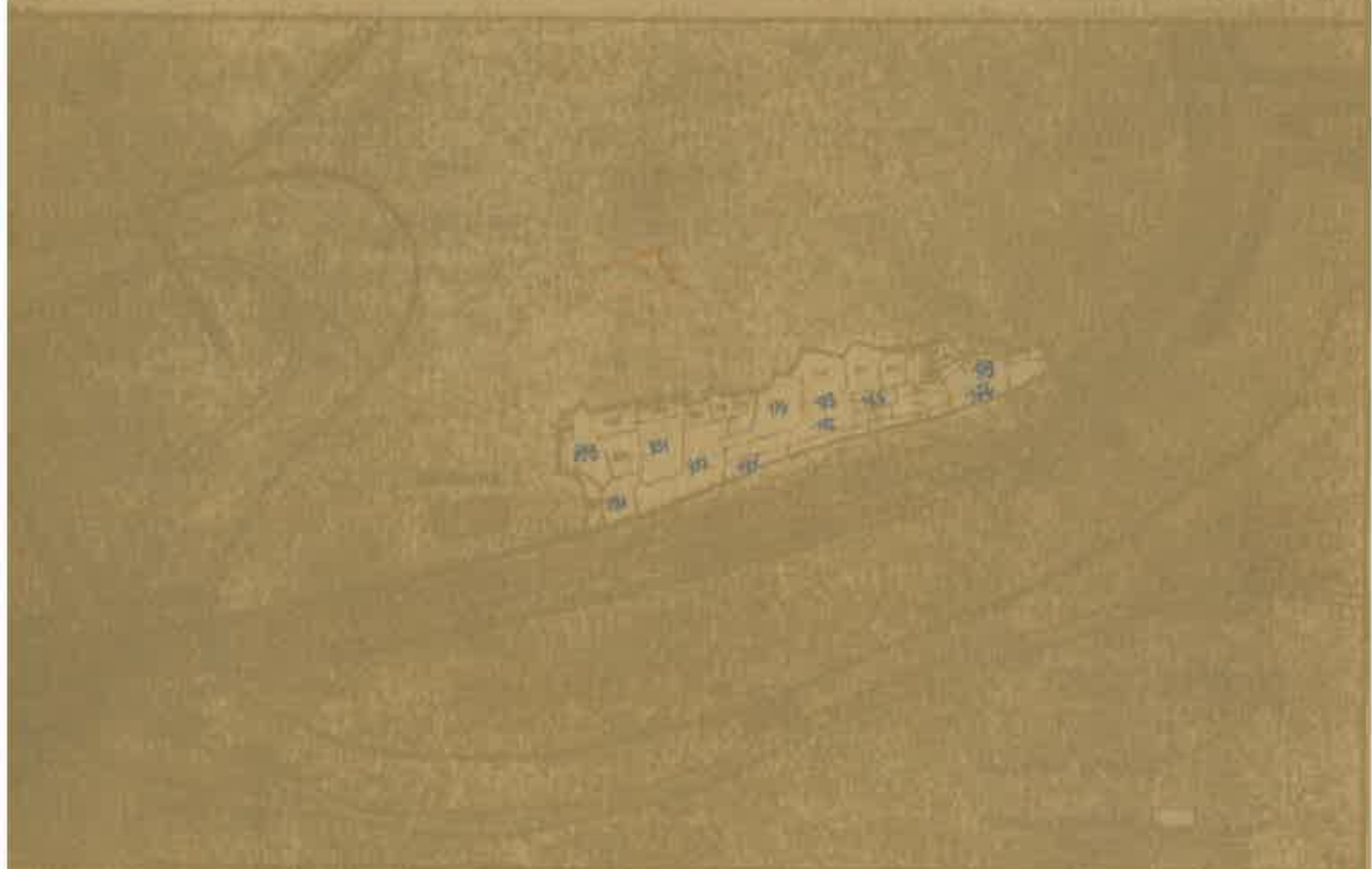


L'AULNE et ses RIVES

COMMUNE: Chateaulin

CANTON: Chateaulin

ARRONDISSEMENT: Chateaulin



ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 1943

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CHATEAULIN (Finistère) par l'Aulne et ses rives comprenant :

1°) sur la rive gauche, les parcelles cadastrales n° 130 à 134, 141 à 144, 161 à 175, 304 à 308, 392 à 395, 398 à 400 de la Section N.

2°) le plan d'eau de l'Aulne, du viaduc au droit de la parcelle 130,

3°) sur la rive droite et au droit de la partie aval de la source de l'Aulne, la plantation d'arbres situés sur le chemin de village et bordure de la route nationale 170 de Chateaulin à Landernau.

Par décision,
 Le Conseiller d'Etat,
 M. le Ministre Général
 des Domaines